Informations de base

2003/0057(COD) COD - Procédure législative ordinaire (ex-procedure codécision) Règlement	Procédure caduque ou retirée
Services de voyage: coopération administrative sur la TVA des prestations **Subject** 2.70.02 Fiscalité et impôts indirects, TVA, accises	

Acteurs principaux

Parlement européen

Commission au fond	Rapporteur(e)	Date de nomination
ECON Economique et monétaire	TORRES MARQUES Helena (PSE)	09/04/2003

Commission pour avis	Rapporteur(e) pour avis	Date de nomination
RETT Politique régionale, transports et tourisme		

Conseil de l'Union européenne

Commission européenne

DG de la Commission	Commissaire
Fiscalité et union douanière	ŠEMETA Algirdas

Evénements clés

Date	Evénement	Référence	Résumé
24/03/2003	Publication de la proposition législative	COM(2003)0078	Résumé
27/03/2003	Annonce en plénière de la saisine de la commission, 1ère lecture		
17/06/2003	Vote en commission,1ère lecture		Résumé
17/06/2003	Dépôt du rapport de la commission, 1ère lecture	A5-0231/2003	
02/09/2003	Décision du Parlement, 1ère lecture	T5-0347/2003	Résumé
21/05/2014	Proposition retirée par la Commission		Résumé

Informations techniques	
Référence de la procédure	2003/0057(COD)
Type de procédure	COD - Procédure législative ordinaire (ex-procedure codécision)
Sous-type de procédure	Note thématique
Instrument législatif	Règlement
Base juridique	Traité sur le fonctionnement de l'Union européenne TFEU 114-p1
État de la procédure	Procédure caduque ou retirée
Dossier de la commission	ECON/5/19386

Portail de documentation

Parlement Européen

Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Rapport déposé de la commission, 1ère lecture/lecture unique		A5-0231/2003	17/06/2003	
Texte adopté du Parlement, 1ère lecture/lecture unique		T5-0347/2003 JO C 076 25.03.2004, p. 0035-0073 E	02/09/2003	Résumé

Commission Européenne

Type de document	Référence	Date	Résumé
Document de base législatif	COM(2003)0078	24/03/2003	Résumé

Autres Institutions et organes

Institution/organe	Type de document	Référence	Date	Résumé
EESC	Comité économique et social: avis, rapport	CES0753/2003 JO C 220 16.09.2003, p. 0068-0070	18/06/2003	

Informations complémentaires

Source	Document	Date
Commission européenne	EUR-Lex	

Services de voyage: coopération administrative sur la TVA des prestations

2003/0057(COD) - 24/03/2003 - Document de base législatif

OBJECTIF : modifier le règlement 218/92/CEE concernant la coopération administrative dans le domaine des impôts indirects (TVA) en ce qui concerne de nouvelles mesures relatives aux prestations de services de voyage. CONTENU : les modifications proposées en ce qui concerne le régime particulier des agences de voyages visé à l'article 26 de la sixième directive TVA ont pour objectif de garantir que la TVA revient à l'État

membre où a lieu la consommation effective. En vertu du nouveau régime proposé, c'est à l'État membre de consommation qu'il incombe en premier lieu de veiller à ce que les prestataires remplissent leurs obligations fiscales et soient redevables de la TVA due au titre de leurs prestations. S'agissant des services de voyage fournis par des opérateurs qui ne sont ni établis, ni identifiés aux fins de la TVA dans la Communauté, à des clients établis dans la Communauté, il convient que l'État membre de consommation et l'État membre d'établissement du prestataire s'échangent toutes les informations requises en vue de mettre en oeuvre le régime particulier visé au (nouvel) article 26, paragraphe 3, de la sixième directive TVA. De même, il est proposé que le montant de TVA dû au titre des prestations imposables sur le territoire de l'État membre de consommation soit transféré au budget de celui-ci. Un système analogue a déjà été mis en place pour les services fournis par voie électronique, et les propositions de modification du règlement 218/92/CEE visent à étendre ce système aux prestations fournies par des agences de voyages en vertu du régime particulier institué par l'article 26, paragraphe 3, de la sixième directive TVA.

Services de voyage: coopération administrative sur la TVA des prestations

2003/0057(COD) - 02/09/2003 - Texte adopté du Parlement, 1ère lecture/lecture unique

Le Parlement européen a approuvé telle quelle la proposition de la Commission.